

TDR de l'appel à propositions de projets

1. Contexte

Le Projet pour l'Emploi et la Transformation Économique — PRETE Nyunganira — est mis en œuvre par le Gouvernement de la République du Burundi avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Il vise à améliorer l'accès des MPME au financement, à soutenir la transformation économique, à renforcer les chaînes de valeur prioritaires et à contribuer à la création d'emplois durables. Dans le cadre de la sous-composante 1.1 relative à l'amélioration de l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris les infrastructures numériques, le projet met en œuvre un mécanisme de subventions de contrepartie destiné à soutenir les opérateurs d'infrastructures productives.

2. Objet de l'appel à propositions

L'appel à propositions vise à sélectionner des projets d'infrastructures productives portés par des opérateurs éligibles et susceptibles de contribuer à :

- L'amélioration de l'accès des MPME aux services productifs ;
- La réduction des coûts de production ;
- L'amélioration de la productivité ;
- La création d'emplois ;
- L'inclusion économique des femmes, jeunes et réfugiés ;
- La structuration des chaînes de valeur prioritaires.

3. Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles :

- Entreprises légalement constituées ;
- Coopératives ;
- Associations ;
- ONG ;
- Fournisseurs de services numériques aux MPME ;
- Plateformes numériques, y compris e-commerce.

4. Infrastructures éligibles

Sont éligibles :

- Unités de production ;
- Unités de transformation ;
- Infrastructures de stockage ;
- Équipements commerciaux ;
- Plateformes logistiques ;
- Laboratoires ;
- Services d'essai, inspection et certification ;
- Infrastructures numériques ;
- Systèmes de traçabilité ;
- Services de formation, conseil et mentorat liés au projet.

5. Critères d'éligibilité

Le projet doit :

- S'inscrire dans une chaîne de valeur prioritaire ou secteur connexe validé ;
- Avoir un effet structurant sur les MPME ;

- Etre techniquement faisable ;
- Etre économiquement viable ;
- Respecter les exigences environnementales et sociales ;
- Démontrer une capacité de cofinancement ;
- Disposer d'un plan d'exploitation et de maintenance crédible.

6. Critères de sélection

Les projets seront évalués selon :

- Pertinence stratégique ;
- Faisabilité technique ;
- Viabilité économique ;
- Impact socio-économique ;
- Inclusion femmes, jeunes et réfugiés ;
- Conformité environnementale et sociale ;
- Capacité financière et opérationnelle du promoteur.

7. Dossier de candidature

Le dossier comprend notamment :

- Lettre de motivation ;
- Formulaire de candidature ;
- Documents juridiques ;
- NIF / RC ;
- Conformité fiscale ;
- Etats financiers des 3 dernières années ;
- Relevés bancaires des 6 derniers mois ;
- Plan d'affaires simplifié ;
- Engagement de cofinancement ;
- Liste des bénéficiaires potentiels ;
- Documents E&S ;
- Déclaration d'absence de conflit d'intérêt, si applicable.

8. Modalités de soumission

Les dossiers sont déposés :

- Via la plateforme numérique : www.subco-prete.bi ;
- Sous format physique (en cas de difficulté signalée) ;
- Avant la date limite indiquée dans l'avis.

9. Processus de sélection

- Réception des dossiers
- Contrôle de complétude
- Analyse d'éligibilité
- Évaluation technique
- Délibération du Comité de sélection
- Non-objection Banque mondiale si requise
- Contractualisation





10. Calendrier indicatif

Étape	Délai indicatif
Publication de l'appel	J
Séances d'information	J+7 à J+15
Date limite de dépôt	J+30
Analyse administrative	J+40
Évaluation technique	J+55
Comité de sélection	J+65
Non-objection BM	J+75
Contractualisation	J+90

Fait à Bujumbura, le 29 juillet 2026

Madame Béatrice NZEYIMANA
Coordonnatrice du Projet PRETE – NYUNGANIRA

